

COMITE DE PILOTAGE (COFIL) DU SITE NATURA 2000
FR 9402014 « GRAND HERBIER DE LA COTE ORIENTALE »

RELEVÉ DE DECISIONS DU 3^{EME} COFIL
VENDREDI 10 FEVRIER 2017
A LA MAIRIE D'U VISCUVATU



Présidence du Comité de Pilotage :

Le Président du Conseil Exécutif de Corse, représenté par Madame la Présidente de l'Office de l'Environnement de Corse, Agnès SIMONPIETRI.

Vice-présidence du Comité de Pilotage :

Le Préfet de la Haute-Corse, représenté par Monsieur le Directeur de la DDTM de Haute-Corse, Pascal VARDON.

Le Préfet Maritime de la Méditerranée, représenté par Monsieur le Commissaire Général, adjoint du Préfet Maritime de la Méditerranée, Thierry Duchesne.

Membres du COFIL Présents :

• **Collège de l'Etat et ses établissements :**

BENOIT-SISCO Bénédicte – Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

CAPELLI Bernard – Rectorat de l'académie de Corse

COURTY Olivier – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

CULIOLI Julia – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

DUCHESNE Thierry – Préfecture Maritime de la Méditerranée

GROSSET André – Préfecture Maritime de la Méditerranée

LE BORGNE Alain – Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse

LEFEURE Benjamin – Préfecture Maritime de la Méditerranée

LEMONNIER Christophe - Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Corse

MALET Nathalie – Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

ORSINI Antoine – Faculté des sciences - Université de Corse

RETALI Henri – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

VARDON Pascal – Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse

- [Collège des collectivités territoriales et de leurs établissements :](#)

BRUZI Benoit – Maire d’U Viscuvatu
BORROMEI Joëlle - Office de l’Environnement de Corse
CANNAC-PADOVANI Magali - Office de l’Environnement de Corse
CHERICI Philippe – Commune de Sorbu-Ocognanu
FINALTERI Céline – Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca
FRANCESCHINI Jean-François - Office de l’Environnement de Corse
GROS Cyril – Conseil départemental de la Haute-Corse - SDTC
JULIEN Joseph – Commune de Castellare di Casinca
MINARD Elodie – Commune de Bastia
ORSINI Stéphane – Communauté de Communes de la Castagniccia-Casinca
SCOFFONI Audrey – Communauté d’agglomération de Bastia

- [Collège des institutions et sociaux-professionnels liées au domaine maritime et terrestre :](#)

BRIANÇON Laurent –Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse
DEFUSCO Daniel – Prud’homie de Bastia
DIJOUX Jessica –Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse
GUIDICELLI M.M. - Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale de Haute-Corse
TORRE Pierre – Chambre de Commerce et d’Industrie Territoriale de Haute-Corse – Concession portuaire

- [Collège des usagers, associations et organismes œuvrant dans le domaine culturel, environnemental et sportif :](#)

BURON Daniel - Fédération Française d’Etudes et de Sports Sous-marins
CESARINI Cathy – Réseau national d’échouage - Réseau des tortues marines de méditerranée française – Association CARI
CLEMOT Stéphane –Fédération des Industries Nautiques
COLLET Julien – Association de pêche u Falcone
CRISTINI Franck – Association de pêche u Falcone
GENOUD Eric – Ligue Corse d’aviron
GRISONI Sauveur – Ligue Corse de canoë-kayak
LABBE Céline – Association CPIE Bastia Golo Méditerranée U Marinu
LEDUC Michèle – Station de Recherches Sous-marines et Océanographiques de Calvi
MORI Christophe - Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Corse
RAFFALLI Joël - Comité régional olympique et sportif de Corse
SIRE Nicolas - Ligue Corse de voile – Club nautique de bastiais

Tous les médias ont été invités à cette réunion (Corse-matin, Via Stella, RCFM, Corsenetinfos, ...).

Historique du site :

Pour le Site d'Importance Communautaire (SIC) FR 9402014 « Grand herbier de la côte orientale » :

Étapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur	31 mai 2011
Validation scientifique définitive de l'analyse écologique par la commission mer du CSRPN et par l'AAMP	Octobre 2013
Validation scientifique du Tome 1 par la commission mer du CSRPN	Mai 2014
Réunions de validation auprès des membres du comité de pilotage	Avril à juin 2014
Réunion COPIL 2 pour la validation du Tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux & objectifs de conservation ».	9 décembre 2014
Groupes de travail pour l'élaboration des fiches action de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Avril à décembre 2016
Réunion avec les collectivités territoriales	19 décembre 2016
Réunion COPIL 3 pour la validation du Tome 2 « plan d'actions : objectifs et mesures de gestion ».	10 février 2017

Ordre du jour :

- 1. Rappel du dispositif « Natura 2000 Mer » en Corse ;**
- 2. Présentation du Tome 2 « Plan d'actions : Objectifs et Mesures de gestion » du site « Grand herbier de la côte orientale » ;**
- 3. Validation du Tome 2 les membres du COPIL ;**
- 4. Désignation de la structure animatrice.**

Introduction :

- M. BRUZI, Maire de la commune, accueille les membres des collèges du comité de pilotage et les remercie de leur présence à ce 3^{ème} comité de pilotage du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale ». Le site FR9402014 "Grand Herbier de la côte orientale" a été désigné en site d'importance communautaire et s'inscrit désormais dans le réseau des sites "Natura 2000 en Mer".
- Mme SIMONPIETRI rappelle l'importance du site Natura 2000 dont l'habitat prioritaire est l'herbier de posidonies. Cet herbier de la côte orientale constitue un écosystème unique en Méditerranée française en raison de sa surface et de son état de conservation. En effet, les différents rôles intrinsèques de cet écosystème couplés aux dimensions remarquables de cet herbier, d'une superficie de plus de 22 600 ha, révèlent l'importance de ce site pour l'ensemble du littoral méditerranéen français et pour la mer tyrrhénienne. Les herbiers à *Posidonia oceanica* jouent un rôle écologique essentiel notamment dans la structuration des communautés vivantes car ils sont indispensables à la survie d'autres espèces qui leur sont associées. Ils constituent à la fois des sites de frayère, de nurseries et d'habitats permanents, ainsi qu'une source de nourriture pour de nombreuses espèces. Ils sont considérés comme des formations essentielles dans le stockage du carbone atmosphérique. Ils participent en effet à la capture du carbone en absorbant 10 % du carbone capté par les océans alors qu'ils ne représentent que 0,2 % de leur surface. Ils jouent donc un rôle primordial en réduisant au maximum la présence de cet élément dans l'atmosphère et par conséquent en ralentissant le réchauffement climatique. Grâce à la photosynthèse, l'herbier de posidonies produit aussi de l'oxygène, qui constitue un facteur important de l'oxygénation de l'eau.
- M. DUCHESNE rappelle que le Préfet Maritime est responsable de la sauvegarde des biens et des personnes, de la prévention et de la lutte contre les pollutions ainsi que de la protection de l'environnement marin (Natura 2000 au large, Parc naturel marin du Cap Corse, Police des AMP, ...). Afin de protéger l'herbier de posidonies contre les mouillages sauvages, le préfet maritime a pris un arrêté en juin 2016 (arrêté 155/2016) dont les principaux points sont l'adoption : i) d'un régime déclaratif pour les yachts supérieurs à 45 m, ii) d'un régime d'autorisation pour les plus de 80 m, iii) la définition de zones préférentielles de mouillage. Le programme de mesures du plan d'action pour le milieu marin contient 3 mesures concernant le mouillage. La première concerne le mouillage des grosses unités correspondant en partie à l'arrêté 155/2016 et les deux autres mesures concernent la petite et moyenne plaisance. La conférence maritime régionale qui s'est tenue le 8 février 2017 a été l'occasion d'afficher les directives du Préfet Maritime concernant la stratégie mouillage : i) favoriser la création de ZMEL, ii) favoriser l'installation de coffres et iii) faire des propositions d'interdiction de mouillage sur des zones sensibles, ce qui a été fait sur le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale ». Le Commissaire Général félicite cet important travail.

M. VARDON présente brièvement les enjeux de conservation de Natura 2000 et la démarche entreprise pour mener à bien la rédaction du document d'objectifs. Il précise que le « Tome 2 » de ce document est le résultat d'un travail de concertation, de dialogue et d'échange mené localement avec tous les acteurs du territoire ; ceci afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, dans le respect des activités économiques, sociales et culturelles qui s'y pratiquent. Pour mener à bien ce travail l'OEC a mené, au cours des six derniers mois, un grand nombre de consultations. Plusieurs groupes de travail ont été organisés sur les thématiques de la pêche artisanale et de loisir, les activités

nautiques, la plaisance et le patrimoine naturel. Des réunions avec les services de l'État et les représentants socioprofessionnels ont également été organisées. Il a été rappelé que les objectifs de ce comité de pilotage sont de valider le tome 2 du document d'objectifs, et également de désigner la structure animatrice de ce site : ceci afin de travailler assez rapidement à la mise en œuvre des mesures du DOCOB. Enfin, M. VARDON remercie l'OEC pour la qualité du travail accompli et rappelle que ce site Natura 2000 est localisé dans un secteur maritime où il n'y a aucun autre outil de gestion et de protection. A ce titre, il compte sur la participation active et l'implication de tous (élus, acteurs socio-économiques) dans ce projet.

Les diaporamas présentés et les documents distribués en séance sont disponibles sur le site OEC : www.oec.corsica – Spazii – Natura 2000 in mare

I. Rappel du dispositif « Natura 2000 Mer » en Corse

M. RETALI de la DREAL de Corse présente les objectifs généraux des deux directives Natura 2000 et les différentes étapes prévues par le code de l'environnement qui ont abouties à la mise en place du réseau Natura 2000 en Mer et son déploiement en Corse. Il rappelle qu'afin de simplifier et de mutualiser les moyens humain et financier, les 21 sites Natura 2000 marins ont ainsi été regroupés en 6 secteurs géographiques Cette répartition en secteur s'est avérée nécessaire lorsque des périmètres de ZPS et de ZSC étaient identiques ou s'imbriquaient fortement, ou bien lorsque les collectivités locales ou EPCI concernés étaient les mêmes. Cette organisation a conduit pour tous les sites d'un même secteur à la mise en place d'un comité de pilotage et l'élaboration de DOCOB communs.

II. Présentation du Tome 2 « Plan d'actions : Objectifs et Mesures de gestion » du site « Grand herbier de la côte orientale

Mme CANNAC-PADOVANI de l'OEC explique les différentes phases de travail qui ont été nécessaires pour mener à bien le processus d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000, suite à la validation du tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux et objectifs de conservation » par les membres du COPIL le 9 décembre 2014.

De cette première phase de travail, découle ensuite, associée à une large concertation des acteurs, la phase d'élaboration du volet opérationnel du DOCOB, avec notamment la définition et l'identification des objectifs et des stratégies de gestion à mettre en œuvre. Ce volet opérationnel, dont les stratégies de gestion doivent permettre d'atteindre l'objectif central de Natura 2000, vise à la conservation des habitats naturels et des espèces, identifiés sur le site. Pour clôturer ce travail de co-construction du DOCOB, ce dernier doit être présenté au COPIL afin d'être validé et entériné par ses membres et sa présidence, marquant ainsi l'entrée du site Natura 2000 dans une nouvelle phase, celle de l'animation opérationnelle. Plus d'une centaine d'acteurs se sont réunis d'avril à décembre 2016 autour de plusieurs groupes de travail relatif à la pêche, les sports nautiques, la plaisance, le mouillage, le patrimoine naturel, ...

Pour ce site Natura 2000, 24 mesures de gestion ont été proposées :

Dispositif administratif	Intitulé de la mesure de gestion	Priorité
CONTRAT NATURA 2000	Favoriser la récupération des engins de pêche perdus Cette action sera réalisée en concertation avec les pêcheurs professionnels et les plongeurs en scaphandre	1
	Aménager les sites de plongée Mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée	1
	Définir des zones de clapage pour le port de Taverna Limiter la dégradation de l'herbier de posidonies et lutter contre l'érosion du littoral	1
	Nettoyer les zones de corps morts abandonnées et sans utilité écologique	1
	Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages Renforcer la gestion des banquettes de posidonies, nettoyage raisonné des plages, enlèvement des déchets,...	3
	Installation de tapis de mise à l'eau sur les plages Réflexion à l'échelle du site sur la mise en place de tapis mise à l'eau	3
	Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages Réflexion à l'échelle du site sur la mise en place de ce dispositif	3
SUIVI SCIENTIFIQUE	Suivre l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies Suivi des zones d'ancrage, de chalutage, de clapage, ...	1
	Réaliser un suivi scientifique du récif-barrière de Tagliu è Isulacciu Suivi de la vitalité de ce monument naturel rare en Méditerranée	1
	Améliorer les connaissances sur la tortue caouanne et le grand dauphin	1
	Réaliser un suivi satellitaire de la tortue caouanne Suivi télémétrique par GPS reliés par ARGOS de ces espèces	1
	Réaliser un suivi scientifique des grottes marines	1

MESURE REGLEMENTAIRE	<p>Limiter l’ancrage dans l’herbier de posidonies des navires de plaisance Ancrage en dehors des herbiers de posidonies</p>	1
	<p>Définir des zones d’attente pour les navires en attente d’opérations commerciales Zones situées en dehors des herbiers de posidonies</p>	1
MISSIONS D’ANIMATION	<p>Récupération de déchets en mer par les pêcheurs professionnels</p>	1
	<p>Accompagner le port de Taverna vers une démarche écologique Equiper le port d’un point propre, de systèmes de récupération des eaux de ruissellement, de lavage et de vannes</p>	2
	<p>Animation du site Natura 2000 Lancement de la phase Animation, mise en place d’une structure animatrice.</p>	1
	<p>Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants Coordonner les mesures de gestion du site avec les autres actions déjà mises en place.</p>	1
	<p>Action de communication, de sensibilisation et d’information Mise en place d’une stratégie globale de communication : types d’outils, lieu de diffusion, thématiques, formations, ...</p>	1
	<p>Intégration du site aux nouvelles technologies numériques de communication.</p>	2
	<p>Création et coordination d’un "Réseau sentinelles" Coopération et coordination de tous les acteurs.</p>	1
	<p>Soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d’infractions commises au sein du site Natura 2000</p>	1
	<p>Instruire et promouvoir la charte et les contrats Natura 2000 En concertation avec l’ensemble des acteurs.</p>	2
	<p>Elaborer des chartes d’engagements spécifiques par activité En concertation avec l’ensemble des acteurs</p>	2

III. Validation du Tome 2 par les membres du COPIL

Les membres du comité de pilotage félicitent la qualité du travail réalisé pour le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale ». L'intérêt du déploiement de ce réseau en Corse est souligné et permettra de concilier la protection de l'environnement et les activités durables en Corse.

Les mesures de gestion proposées permettent de répondre à l'ensemble des menaces identifiées sur ce secteur comme par exemple le dragage du port de Taverna, le chalutage et l'ancrage dans l'herbier de posidonies, les déchets en mer, les filets de pêche perdus, ... Deux mesures réglementaires ont été proposées : i) la limitation de l'ancrage dans l'herbier de posidonies des navires de plaisance et ii) la délimitation de zones d'attente pour les navires en attente d'opérations commerciales. Ces mesures permettront enfin de protéger l'herbier de posidonies de ce secteur. Ce type de protection est une première en Corse et devra être finalisé par la prise d'arrêtés préfectoraux.

Le Tome 1 du DOCOB a permis, en fonction de la valeur patrimoniale et des menaces qui pèsent sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, de définir les enjeux puis les objectifs de conservation en les hiérarchisant. L'herbier de posidonies, habitat prioritaire de la directive européenne, représente quasiment 50 % du site. Il est soumis à de nombreuses menaces (ancrage, dragage, chalutage, ...) a été classé en objectif prioritaire dans le DOCOB. L'habitat « replats boueux », qui caractérise les plages de sable, a été classé en objectif tertiaire, en raison d'une faible surface (moins de 0,01% du site Natura 2000) et d'une incidence moindre des activités humaines sur sa conservation.

Différents moyens financiers pourront être mobilisés pour la mise en œuvre des mesures du document d'objectifs comme le FEAMP (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche), les programmes Life intégré, ... La DREAL assistera et accompagnera la structure animatrice afin de définir les possibilités et les modalités de mobilisations de financements sur des mesures inscrites au programme d'action du DOCOB.

La communication, la sensibilisation, et l'information sont des composantes à mettre en place pour réussir la gestion d'un site naturel en permettant de toucher tous types de public avec des outils adaptés. Les acteurs souhaitent participer à l'élaboration des outils de communication pour ensuite les distribuer.

Mme SIMONPIETRI soumet le Tome 2, finalisant le document d'objectifs, au vote des membres des différents collèges du COPIL

⇒ Le Tome 2 est validé à l'unanimité.

IV. Désignation de la structure animatrice

M. DUCHESNE passe ensuite à la désignation de la structure animatrice du site et précise que dans le cas des sites Natura 2000 entièrement marins, il convient de confier en priorité à l'AAMP la gestion de ces sites. Pour les espaces marins inclus dans des sites Natura 2000 en Corse : le partenariat avec l'OEC est à privilégier

Il sollicite les candidatures pour cette fonction d'animateur du site.

Mme SIMONPIETRI propose la candidature de l'Office de l'Environnement de la Corse pour l'animation du site Natura 2000 FR 9402014 « Grand herbier de la côte orientale ».

M. DUCHESNE demande à l'ensemble des membres du comité de pilotage s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature. Le comité de pilotage désigne à l'unanimité l'Office de l'Environnement de la Corse comme structure animatrice du site.

⇒ L'OEC est désigné, à l'unanimité, structure animatrice du site Natura 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.